



OFFREZ-VOUS LA TRANQUILLITÉ TOUTE VOTRE VIE



Les obsèques sont toujours un moment difficile pour les proches. Au-delà du deuil, il faut faire face à une charge financière importante, de l'ordre de 4 000 à 5 000 euros pour des prestations essentielles.

En prévoyant ce moment dès aujourd'hui, vous épargnez à votre famille tout souci inutile et des dépenses qui peuvent être lourdes. Sans tracas financiers, **votre dernier voyage sera plus léger** pour ceux que vous aimez et vous aurez l'esprit libre pour tout le reste de votre vie !

FINANCEZ VOS OBSÈQUES EN TOUTE LIBERTÉ



Le mode de versement dépend de votre âge à la souscription :

- jusqu'à **70 ans** inclus : paiement viager (tout au long de votre adhésion) ;
- à partir de **71 ans** (Contrat Épargne Obsèques) : prime unique en un seul versement.



Une garantie à vie

Dans les deux cas, vous choisissez un capital décès lors de l'adhésion et ce montant est garanti à vie, quels que soient votre âge et l'évolution de votre état de santé.

6 BONNES RAISONS DE SOUSCRIRE

HORIZON OBSÈQUES



Capital décès garanti, jusqu'à 20 000 €*

Vous choisissez, de 1 500 € à 20 000 € le montant que vous souhaitez, par tranche de 500 €.



Formalités allégées, sans questionnaire médical

Une simple carte d'identité suffit, pas de consultation médicale ni de frais de dossier.



Souscription solo ou famille

Une couverture jusqu'à 7 assurés (2 parents et 5 enfants par ex.)



Tarif compétitif !

Des prix étudiés au plus juste, quel que soit votre âge.



Déblocage rapide des fonds

Nous réglons directement les pompes funèbres sans avance de frais ou vos bénéficiaires dès présentation de la facture des obsèques.



Rapatriement de corps couvert

Si vous venez à décéder à l'étranger ou en métropole votre corps sera rapatrié sans frais sur votre lieu de résidence habituelle.

*Hors décès par maladie la première année.

COMMENT ÇA MARCHE CONCRÈTEMENT ?

Le capital est **directement réglé à l'organisme de pompes funèbres** en charge des obsèques sans que les proches n'aient à avancer les frais. **Ou le capital prévu est versé aux proches** dans les plus brefs délais* sur simple présentation d'une facture d'obsèques.

Et ce quelle qu'ait été votre durée de cotisation. Si par exemple vous avez souscrit à 40 ans pour un capital assuré de **5 000 €** et que vous venez à décéder au bout d'un an, vous n'aurez payé que **196 €** pour la cotisation de première année, mais vos bénéficiaires percevront la totalité du capital prévu soit 5 000 €.

*Hors décès par maladie la première année.



**J'AI ENVIE DE LEUR
LAISSEZ DE BEAUX
SOUVENIRS MAIS AUSSI
UN CAPITAL POUR
LEUR LIBÉRER L'ESPRIT
LE MOMENT VENU**

DES SERVICES EN PLUS POUR ACCOMPAGNER VOS PROCHES

■ Ligne d'info et soutien psychologique

Sur simple appel, 24 h/24 et 7 j/7, un conseiller d'Europ Assistance répond à toutes les questions de vos proches et les conseille dans leurs démarches administratives liées au décès. Ils peuvent également bénéficier d'un soutien psychologique par téléphone avec un professionnel.

■ Services à domicile

Nous pourrons organiser la garde des enfants de vos proches pendant la période des obsèques, et prendre en charge la garde de vos animaux. Après le décès, nous prenons en charge le coût d'une aide-ménagère (4 heures) pour effectuer les travaux ménagers à votre domicile.

■ Transport du corps

En cas de décès à plus de 50 km du domicile, le transport du corps et les frais de cercueil provisoire sont pris en charge. Si nécessaire, le déplacement d'un proche pour reconnaître le corps peut aussi être pris en charge.

Souscription possible jusqu'à 85 ans



À partir de 71 ans, uniquement en prime unique (contrat Épargne Obsèques)

Offre famille



En souscrivant pour plusieurs membres de votre famille, chaque personne assurée bénéficie de 5 % de remise sur le tarif.

EXEMPLE DE TARIF POUR UN CAPITAL DÉCÈS GARANTI DE 5 000 €

Age	PRIME VIAGÈRE MENSUELLE			
	Sans revalorisation du capital		Avec revalorisation du capital de 1 % par an	
	Isolé	Famille	Isolé	Famille
15 ans	10 €	9 €	17 €	16 €
20 ans	11 €	10 €	18 €	17 €
25 ans	12 €	11 €	19 €	18 €
30 ans	13 €	13 €	21 €	20 €
35 ans	15 €	14 €	22 €	21 €
40 ans	16 €	15 €	23 €	22 €
45 ans	18 €	17 €	25 €	24 €
50 ans	21 €	20 €	27 €	26 €
55 ans	24 €	23 €	30 €	29 €
60 ans	28 €	26 €	34 €	32 €
65 ans	33 €	31 €	39 €	37 €
70 ans	39 €	37 €	45 €	42 €

VOTRE CONTACT

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : e-mail :

N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusion, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris.

N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout, 75009 Paris.

Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Distribué par **Prudence Créole** - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société anonyme d'assurances I.A.R.D.T. au capital de 7 026 960 € - Siège social : 32 rue Alexis de Villeneuve - CS 71081 - 97 404 Saint-Denis Cedex - SIREN 310 863 139 RCS - St-Denis de la Réunion - N° de Gestion 72 B 59 - APE 651Z2 - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 - Tel : 0262 70 95 00 - Site Web : <http://www.prudencerecreole.com>

